ARRETE DU MAIRE N° 498/2023

Relatif à la circulation et au stationnement Rue de l'Ancienne Eglise à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ; Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux réparation de fuite sur branchement Eau, rue de l'Ancienne Eglise à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 25 septembre 2023 au vendredi 6 octobre 2023 de la façon suivante:

- ROUTE BARRÉE DU N° 24 AU N° 32 ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM;
- Ateliers Municipaux de Colmar Service enlèvement des ordures ménagères ;
- TORREGROSSA 3, rue Montgolfier 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE;
- Colmarienne des Eaux 18, rue Edouard Bénès 68027 COLMAR;
- Riverains;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 11 septembre 2023

DE WINITER HEIM

Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité